

# CENTRE NATURE DU GRAND LIOT

## PROJET PÉDAGOGIQUE

### Séjours de vacances

Enfants de 6 à 12 ans & 12 à 15 ans



## 1) Introduction

Ce projet a pour but de définir les orientations pédagogiques sur l'ensemble des séjours vacances pour une année type pour des enfants de 6 à 15 ans. L'équipe d'animation permanente sur la structure en est garante. Il est élaboré en lien avec les orientations éducatives définies par la municipalité de Saran et il constitue une organisation préalable à l'organisation des séjours et à la vie du centre. C'est un document de référence autour duquel les équipes d'encadrement se réunissent avant, pendant et après les séjours accueillis sur la structure. Ce projet n'est ni clos ni exhaustif, car il est le fruit d'un travail d'équipe, il reste donc ouvert aux propositions de chacun. Grâce à lui vous pourrez mieux comprendre le fonctionnement de notre structure.

Le Centre Nature du Grand Liot est avant tout un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses. Pour chaque enfant, les séjours de vacances ont pour vocation l'apprentissage du vivre ensemble et de l'autonomie tout en contribuant à l'enrichissement personnel.

## La Commune de Saran

La ville est située au nord d'Orléans, en lisière des régions naturelles de la forêt domaniale d'Orléans au Nord-Est et de la Beauce au Nord/Nord-Ouest, dans l'aire de la communauté urbaine d'Orléans. Elle s'étend sur près de 1965 hectares et compte 15 700 habitants. Son territoire se compose d'un centre bourg d'origine rurale au développement urbain en cours et ses abords présentent un cadre végétal et boisé, réplique du passé rural et forestier proche et présent dans un paysage immédiat des zones urbaines.

## Historique

Le domaine du Grand Liot est la propriété des habitants de la Ville de Saran (45) depuis 1979. Il s'étend sur une superficie de 117 hectares et abrite une ferme avec ses dépendances, un centre d'hébergement ainsi qu'un gîte d'accueil de groupes et des aires de camping. Son territoire se compose de prairies et d'espaces boisés typique de la Sologne environnante. Il est agrémenté de deux étangs et d'espaces aménagés (aire de jeux, carrière d'équitation, mare pédagogique...).

Le centre est implanté au sud-ouest de la Sologne près de Romorantin-Lanthenay, sous-préfecture du Loir & Cher. Pays de chasse, de pêche et de promenades-cueillettes, la Sologne se pose entre la Loire au Nord, le Cher au sud, le Cosson, le Beuvron et la Sauldre en son milieu. Le Grand Liot est à l'image de cette Sologne typique et présente les images symboles de son terroir avec ses forêts, ses taillis, ses bruyères et ses étangs. Le Grand Liot, situé sur la route départementale n°6 qui relie Romorantin et Langon, fait partie de la commune de Langon (Loir-et-Cher) qui compte environ 900 habitants.

## Le Centre d'hébergement

**Les dortoirs** : Le centre d'hébergement du Grand Liot dispose de deux grands dortoirs (au total 48 places), avec pour chacun un coin lavabos et toilettes. Un espace douches est commun à ces deux dortoirs. Chacun est divisé en box de 5, 3 ou 2 lits afin de garantir un minimum d'intimité aux enfants.

**La salle à manger** : La salle de restauration peut accueillir près de 50 personnes. La cuisine et l'économat sont des lieux utilisés uniquement par du personnel qualifié et répondent aux normes d'utilisation en vigueur. Des sanitaires (coin lavabos et toilettes) sont attenants à la salle à manger.

**Les salles d'activités** : Le Centre dispose de deux salles d'activités équipées de mobilier et de matériel adapté aux différents publics. Elles sont également aménageables en fonction de l'utilisation souhaitée (Classe, jeux d'éveil, temps calme...).

**L'infirmerie** : Elle permet comme l'exige la réglementation de pouvoir isoler des enfants malades ou blessés. Les éventuels traitements médicaux y sont rangés sous clé. Elle dispose également d'une salle de bain et de toilettes.

**Un bureau administratif** : Bureau de la direction pédagogique et des différents intervenants, il dispose d'un accès internet. Une pièce est destinée aux adultes encadrants intervenant sur le Centre. On y trouve une vaste documentation sur les différentes thématiques en lien avec la structure (nature, faune, flore, contes, pédagogie, ressources animations, DVD,...).

**La salle nature** : Une salle d'activités qui a pour but de centraliser les trouvailles et de les exposer (nids, squelette, empreintes,...) ainsi que le matériel nécessaire aux activités nature (épuisettes, jumelles, télescope, loupes, vivariums,...).

## La Ferme

Elle se compose de l'habitation du fermier, de bâtiments techniques et d'annexes. On y trouve la grange pour le stockage de foin et de paille, les écuries, les stalles des différents animaux pour les soins et la période hivernale, la graineterie. Des parcs clôturés sont situés à proximité et accueillent les différents animaux de la ferme.

## Le Jardin pédagogique et la serre

Le jardin est situé à l'entrée du domaine, cet espace est consacré à l'approche pédagogique du jardinage et des plantes. Une serre en plus d'être un outil pédagogique permet également de produire différents légumes et de les cuisiner sur place. Une cabane est installée près de la serre pour que les enfants puissent y réaliser leur plantation, et construction d'hôtel à insectes.

## Le Manoir

Ce bâtiment est réservé aux familles ou groupes de personnes extérieures au fonctionnement des séjours de vacances (sauf séjours adultes). C'est un lieu idéal pour les fêtes en familles ou entre amis, il dispose d'un parc privatif et peut loger 32 personnes en gestion libre.

## Les Autres Espaces extérieurs

**Une carrière et des écuries** : Aménagées pour l'apprentissage et la pratique de l'équitation. Le centre dispose en effet d'une vingtaine de poneys et doubles poneys. L'activité est encadrée par une personne diplômée et habilitée à l'enseignement de l'équitation.

**Des espaces de campement** : Au cœur du domaine, 2 zones sont aménagées afin d'accueillir des groupes souhaitant s'initier à la vie de camp : Le Bois carré et les Sablons. Ils disposent chacun d'une structure avec sanitaires, point d'eau et électricité.

**Des étangs** : Ils permettent la pratique de la pêche, du radeau et autres activités nature (découverte de la faune et la flore, études pédagogiques,...)

**Une mare pédagogique** : Cet espace, situé dans la partie sud du domaine, est dédié à la découverte et l'observation des insectes et batraciens. Il permet également d'aborder la notion d'écosystème.

**Une aire de jeux** : Espace où les enfants peuvent se détendre sur des agrès spécialement conçus pour eux (structures en bois, toboggan, mur d'escalade miniature, cages de foot, table de ping-pong,...).

## 2 - LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le Centre nature du Grand Liot répond aux orientations politiques et aux valeurs éducatives de la ville de Saran à laquelle il appartient :

- Aider à vaincre les inégalités sociales actuelles.
- Permettre à l'enfant d'aujourd'hui de devenir l'homme libre et responsable de demain, dans la société la plus démocratique possible.

Le Grand Liot est une structure regroupant un centre d'hébergement et une ferme d'animation. Il s'intègre principalement dans une démarche environnementale et de découverte d'un terroir spécifique : la Sologne (sensibilisation à un environnement atypique, découverte d'un mode de vie rural, fonctionnement d'une ferme).

Les vacances collectives sont pour les enfants et les adolescents une réelle aventure. C'est une expérience qui contribue à leur développement au même titre que d'autres temps d'éducation. Les séjours de vacances privilégient la notion de départ, de changement d'environnement quotidien, d'apprentissages de la vie en collectivité hors de son environnement habituel. L'éloignement, la séparation avec la famille, favorisent une adaptation à de nouveaux repères et habitudes, permet de multiples apprentissages. Dans ce cadre-là, les séjours vacances sont des lieux irremplaçables d'éducation à la vie sociale, culturelle et collective.

Le Grand Liot c'est permettre à chaque enfant de :

- **Participer** : - A un temps de vie collective et apprendre le « vivre ensemble »  
- A la vie d'une ferme solognote au fil des saisons
- **Découvrir** : - La nature et être sensibilisé à son environnement  
- Des pratiques sportives (équitation et sports de pleine nature)

Ces objectifs généraux se déclinent en objectifs opérationnels par l'intermédiaire des projets d'activité proposés par les animateurs sur chaque période de vacances (février, printemps, été et Toussaint). C'est à partir de thématiques que des séjours se construisent avec la possibilité d'intervenants spécifiques qui apportent leur compétence technique et leur savoir faire.

De nombreux moyens sont mis en place pour répondre à ces objectifs. Cela au niveau de l'organisation ( réglementation jeunesse et sports, respect des rythmes de l'enfant), mais aussi des bâtiments (adaptés au public accueilli et aux normes de sécurité en vigueur), et également au niveau des activités proposées (en fonction des périodes et de l'age des enfants).

Une évaluation quotidienne des ces objectifs a lieu chaque jour lors de réunions des équipes d'encadrement ainsi qu'avec les enfants à chaque fin de séjour. Le détail des points sur lesquels portent ces évaluations sont précisés au point 4 « évaluations et bilans ».

### 3 - LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Le centre Nature du Grand Liot appartient à la commune de Saran et à ses administrés. Son **fonctionnement est donc directement lié à celui de la mairie** (administratif, financier, technique...). Il dépend de la Direction de l'Education et des Loisirs. Plusieurs autres services sont associés à son fonctionnement (personnel, finances, techniques, accueil...).

Ainsi les démarches administratives (renseignements, inscriptions) se font directement auprès de l'accueil de la mairie. Les services techniques de la ville assurent le transport des jeunes entre Saran et Langon, installent les infrastructures provisoires liées aux différents séjours. Ils procèdent également aux vérifications et à l'entretien nécessaire à l'autorisation d'ouverture du centre. Les centres de loisirs viennent y organiser de courts séjours, associations et particuliers viennent profiter du cadre pour se dépayser.

#### Public concerné

Le centre est autorisé à recevoir jusqu'à 48 enfants. Sont accueillis sur les séjours un public âgé de 6 à 12 ans (12/15 ans pour les séjours trappeurs et séjours spécifiques) principalement originaires de la ville de Saran, mais également d'autres communes. D'autres groupes auront accès au site en parallèle des séjours : des particuliers ou organismes pourront accéder au manoir ainsi qu'aux terrains de campement, comme les centres de loisirs de Saran, des pêcheurs occasionnels, etc...

L'accueil des enfants lors de séjours se fait durant les **vacances scolaires** (centres de vacances). Chaque séjour se déroule **du lundi au vendredi**. La possibilité est offerte de s'inscrire sur plusieurs séjours consécutifs ou non.



## Les moyens humains

### L'équipe des permanents :

**Colin JEGOU-GERGAUD** : Directeur diplômé d'un DEJEPS, il gère l'organisation générale du domaine (au niveau administratif, financier et pédagogique) ainsi que la communication externe et fait le lien avec les différents services de la mairie de Saran.

**Laetitia CAUX** : Directrice adjointe pédagogique, diplômée d'un BPJEPS Loisirs Tout Public et d'un Master science de l'environnement, elle rédige et met en place les projets pédagogiques de la structure et gère l'organisation des séjours et classes découvertes. Animatrice nature, elle encadre également les activités en lien avec l'environnement (flore, faune, développement durable,...).

**Janny JOUANNEAU** : Fermier, il gère le bon fonctionnement de la ferme (soins, alimentation, reproduction,...) et prend en charge les groupes pour les visites de la ferme, les promenades en carriole, ou autres activités en lien avec la ferme.

**Françoise LARCELET** : Brevet d'État d'Éducateur Sportif premier degré Équitation (BEES1), elle organise les activités équestres sur le domaine : promenades, randonnées avec nuitées, cross, travail en carrière, balade en carriole,... Elle est responsable de la gestion du cheptel, de l'alimentation et des soins apportés aux chevaux.

**François VAUCLIN** : Agent de maintenance et de surveillance, il a à sa charge la gestion technique des bâtiments et du domaine dans son ensemble. Il s'occupe également de l'entretien du matériel pédagogique important (kayak, vélos, cannes à pêche,...). Il est aussi une personne ressource sur les activités flore, pêche et faune (pistage d'animaux, relevés d'empreintes et de traces,...).

**Carole JOUANNEAU**: Agent de cuisine et d'entretien, elle intervient au service, sur le ménage et le petit entretien intérieur. Elle a également la charge de l'embellissement des espaces verts.

### **L'équipe des saisonniers :**

**La cuisinière**, intervient sur l'élaboration et la préparation des repas. Elle gère les stocks et adapte son travail en fonction des spécificités de chaque groupe (régimes alimentaires, allergies, menus améliorés,...).

**Les animateurs vacataires** : Au minimum diplômés du BAFA, ils assurent la mise en œuvre concrète des projets et le suivi des enfants dans la vie quotidienne.

**Les intervenants extérieurs**: Pour la mise en place d'activités spécifiques, le centre peut faire appel à des intervenants extérieurs (prestataires de service). Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique. Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin de s'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique.

## Rôles et fonctions de l'équipe d'animation

### **Le rôle du directeur et directeur adjoint :**

- Ils sont responsables et veillent à la sécurité des personnes dont ils ont la charge.
- Ils sont les garants de la conception et de la réalisation des projets pédagogiques et de la cohérence des projets d'animation.
- Ils assurent les liaisons entre le centre et les familles, l'organisateur et les différents partenaires.
- Ils se doivent d'être à l'écoute et est tenu de gérer les conflits.
- Ils s'occupent de la gestion et de l'animation des réunions de travail et établissent les différents bilans.
- Ils sont les garants de la formation des animateurs.

### **Le rôle des personnels permanents**

- Les personnels permanents participent à l'élaboration des différents projets et sont garants de leurs adaptations à leur domaine d'intervention
- Ils sont responsables des groupes et de l'organisation de leurs activités en lien avec la direction et les équipes d'animation.
- Ils sont chargés de veiller au respect des différentes règles de vie et de sécurité du domaine.

## **Le rôle des animateurs**

- Tout propos exprimé ou acte contraire à la loi, notamment la loi 1972-91 dite "loi antiracisme" et la Convention Internationale des Droits de l'enfant fera l'objet de mesures adaptées.
- L'animateur est garant du bon fonctionnement du séjour en accord avec le projet pédagogique.
- Il est membre d'une équipe ayant la responsabilité :
  - De l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs (salle d'activité, espace de la salle à manger, sanitaire...);
  - De la structuration de la journée (rythmes, temps calme, du repas, de l'activité,...);
  - Des règles de vie.

### **L'animateur :**

- est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
  - est à l'écoute des enfants, disponible et répond à leurs demandes.
  - sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
  - est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
  - sait adapter les activités à l'âge des enfants.
  - gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
  - respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
  - fait part à l'adjoint sanitaire des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
  - connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
  - veille à établir une progression dans l'activité ;
  - est garant de la santé, l'hygiène ;
  - connaît la législation et être garant de son application.
  - connaît et tient compte des besoins spécifiques de chaque enfant (fiches sanitaires..)

AGE	BESOINS PHYSIQUES	BESOINS INTELLECTUELS	BESOINS AFFECTIFS	BESOINS SOCIAUX	ACTIVITES
6/8 ans	Ressemblance filles/garçons énergique, souple mais fragile	Curieux, naïf et influençable, pas de repère espace-temps, besoin d'explications	Besoin d'affection, de confiance, de sécurité, de consolation si problème	Besoin de responsabilité, pas rancunier, désordonné	Éperviers foulards, chaises musicales, jeux sportifs, jeux de mémoire, activités manuelles et artistiques
9/11 ans	Dynamique, tonique, besoin de se dépenser, bagarres, refus de toilette	Facilité d'apprentissage, réfléchit et se pose des questions, début d'autonomie, veut faire comme les grands, aspect critique en groupe	Recherche d'autonomie, pudeur, recherche l'attention de l'autre	Rapports conflictuels, début de rébellion, séparation garçons/filles, idée de domination	Jeux physiques, jeux de pistes, ballons, jeux attaque/défense, esprit de compétition, stimuler leur curiosité
12/15 ans	Puberté, besoin de se dépenser, mauvaise connaissance physique, différence garçons/filles	Soin d'eux, désir d'apprendre, différence de maturité et d'opinion	Autonomie par rapport à la famille, premières expériences amoureuses, recherche d'identité, connaissance de soi	Importance du regard des autres, formation de groupes, volonté de s'affirmer, esprit de compétition, se fondre dans le moule	Sportives : intenses et complexes, durée plus longue, plus de réflexion, imaginaire adapté aux goûts, jeux combinant le physique et l'intellectuel, jeux de rôles

## Organisation du travail de l'équipe

Le planning d'animation est organisé de sorte à respecter des temps de repos sur la journée pour chaque animateur et donc d'effectuer un travail de qualité dans le but d'offrir aux enfants des vacances inoubliables.

Pour chaque séjour, un temps de préparation est mis en place en amont (1 à 2 journée de travail par période de vacances), ce qui permet à l'équipe de se réunir, de prendre connaissance du projet pédagogique, et de préparer l'accueil et les activités.

**Pendant le séjour**, l'équipe d'animation se réunit chaque soir afin de faire le point sur la journée et préparer le lendemain. Cette réunion a pour fonctions :

- Faire le bilan de la journée, analyser les difficultés éventuelles, rechercher des solutions.
- Préparer la journée du lendemain (si besoin l'animateur doit savoir adapter ce qu'il avait prévu à la réalité du moment, il ne peut être question d'improvisation totale, source d'inquiétude et d'insécurité tant pour l'animateur que pour l'enfant.
- Le travail d'équipe et les relations adultes/ adultes.

### **La formation des animateurs :**

Le directeur est garant de la formation des animateurs. Il suit plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, formation professionnelle) et en assure leur validation. Un protocole de suivi est mis en place avec chacun. Les critères de validation sont précisés en début de stage.

- Pour consolider ses connaissances sur les jeunes enfants.
- Pour faire le lien entre la théorie et la pratique.
- Pour analyser sa pratique, pour affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur.
- Pour acquérir de nouvelles compétences techniques .

## La sécurité

### **Sécurité physique:**

- Respect de la réglementation des ACM (Accueil Collectifs de Mineurs)
- Hygiène corporelle et alimentaire
- Rythme de vie (sommeil, temps de repos)
- Qualité des soins et **suivi médical**
- Adaptation des activités aux capacités physique
- Repérage de l'environnement extérieur et intérieur.

### **Sécurité affective:**

- Donner des points de repères à l'enfant (les lieux, les rythmes de vie, les règles de vie).
- Gérer le quotidien (personnalisation du lieu de couchage, respect des objets personnels, présence et écoute active par rapport aux besoins des enfants).
- Prendre en compte l'environnement de l'enfant (relation avec les familles: courrier, téléphone; relation avec la fratrie sur le centre).

### **Sécurité morale:**

- Prendre en compte et respecter les différences (rôles, idéologies, religions)
- S'interdire et interdire toute discrimination par rapport à ces différences.
- Gérer les différences sociales et culturelles (langage, éducation, moyens financiers)
- Être un référent éducatif.

**Le suivi médical** est assuré par un animateur diplômé (AFPS, PSC1, PSE1...) pour le séjour en lien avec le directeur. Si nécessaire, un médecin sera sollicité et les familles en seront averties par la direction et tenues au courant. Chaque enfant doit disposer d'une fiche sanitaire de liaison remplie au préalable par les familles. Les traitements médicaux ne pourront être donnés que si nous disposons de l'ordonnance médicale lisible. Le nom de l'enfant et la posologie doivent apparaître sur les boîtes de médicaments . L'infirmier se fera dans un lieu prédestiné à cela. L'accès à ce lieu est interdit sans la présence d'un adulte. Des trousse de secours sont à disposition des membres de l'équipe pour chaque sortie ou éloignement du centre. Un cahier d'infirmier sera rempli après chaque intervention, même minime. Les données importantes seront remises aux familles lors du retour de l'enfant dans sa famille.

## Vie quotidienne

La vie quotidienne correspond aux différents moments de la journée en dehors des activités. Une vie quotidienne bien gérée contribue à tisser des liens et des moments privilégiés avec l'enfant, ce qui est primordial pour la réussite du séjour. Cette gestion a pour objectif de donner aux jeunes un accès à la citoyenneté et à l'autonomie, de créer toutes les conditions nécessaires à une socialisation et permettre une responsabilisation nécessaire à l'enfant.

**Le lever :** Le lever est échelonné 7h30-8h45 afin de respecter le rythme de chacun. Les enfants descendent en pyjama soit dans la salle d'activité (si le petit déjeuner n'est pas prêt) soit directement dans la salle à manger.

**Le petit déjeuner :** Le petit déjeuner se prend dans la salle de restauration. Il est servi de 8h à 9h00 du matin sous forme de buffet. Les enfants débarrassent et nettoient leur place. C'est d'un temps d'échange et de partage convivial avec les enfants.

**La toilette et l'habillage :** 9h00-10h Les animateurs accompagnent les enfants dans leur toilette du matin et dans leur préparation pour les activités de la journée . Ils veilleront à ce que les jeunes portent une tenue adaptée aux activités prévues. L'hygiène s'acquiert aussi par le soin apporté aux lieux où l'on vit, c'est pourquoi les chambres, les douches, seront rangées et nettoyées après utilisation.

## Les repas :

Les repas du midi et du soir sont des moments privilégiés pour dialoguer et se connaître; des temps qui favorisent la socialisation des jeunes et leur responsabilisation. Les enfants à tour de rôle aideront au rangement et nettoyage des tables. Les repas répondent quantitativement et qualitativement aux besoins des jeunes. Les régimes alimentaires (médicaux, culturels...) sont respectés dans la limite de nos possibilités. Enfants, animateurs et directeurs mangent ensemble (au moins un adulte par table). Ces moments sont propices à l'échange, aussi les animateurs veilleront à ce que ces repas se déroulent dans une ambiance conviviale, chaleureuse et calme. Des pique-niques peuvent être organisés en extérieur en fonction du programme d'animation.



### Temps calme :

C'est un temps destiné à la récupération. Il permet aussi une bonne digestion. Il est adapté dans la durée, dans le type d'activité, dans le mode de repos, etc... afin que les enfants puissent se reposer selon leur propre rythme (soit par des activités calmes - lectures, courriers, activités artistiques simples, etc. - soit par une sieste). De même, un temps de régulation peut y avoir lieu. Les animateurs sont garants de l'organisation et du bon déroulement du temps calme.

### Le goûter :

Le goûter est un temps où le dialogue et l'échange sont favorisés, il a valeur de pause énergétique et a aussi une dimension affective.

### Les douches :

Les douches sont prises le soir après les activités de la journée. Ce temps nécessite une surveillance importante des lieux dits sensibles (douches, dortoirs,...) et une plus grande vigilance à l'égard des comportements des enfants (attention particulière portée aux brimades et humiliations éventuelles).

Le temps libre parallèle au temps des douches est l'occasion pour les enfants de souffler après une journée bien remplie. Des espaces accessibles seront déterminés et proposés aux enfants sur ce temps (salle d'activité, aire de jeux). C'est un temps idéal pour les échanges avec les familles (téléphone, courrier...) mais aussi entre enfants par des forums organisés /informels ou par des temps de régulation.

### Le coucher et le sommeil :

Le coucher géré par tous les animateurs, comprend le temps de toilette (dents, mains,...) et la mise en pyjamas des enfants. Les animateurs veilleront à ce que tous les enfants bénéficient d'un rythme de vie cohérent avec leurs besoins. Des animateurs sont désignés à tour de rôle et chargés d'assurer la surveillance de nuit.

## Rangements:

Le Rangement de la chambre est un temps pour un apprentissage de la vie collective. Le rangement du linge est un temps important de responsabilisation. Ranger, gérer ses affaires c'est faire preuve de respect de soi, de son environnement et des autres. L'état de la valise au retour est aussi l'image du centre auprès des parents.

## Les règles de vie

Qui dit **vie collective**, dit forcément **règles de vie**. Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles ont été travaillées avec les enfants au fil des différents séjours. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement.

Ce projet est centré sur l'enfant. Notre désir est de lui donner les moyens de mesurer l'impact de ses actions, de les évaluer, et de mettre en place des mesures adaptées et compréhensives en cas de non respect des règles établies.

**Les règles non négociables** correspondent principalement à l'application stricte de la loi, ainsi qu'à des notions de sécurité exigées en vue de l'environnement spécifique du Grand Liot. Il en va de même pour les différentes règles de vie mises en place par l'équipe de direction du Grand Liot, axées sur les notions de respect de l'autre et de respect de son environnement.

### Le respect de l'environnement

**Le respect de l'autre:** « Respecter l'autre c'est se respecter soi-même ». les actes d'incivilités doivent laisser place au dialogue et à l'écoute, les préjugés à l'ouverture d'esprit et l'indifférence ou la discrimination à la tolérance.

**Le respect du cadre de vie collective** (horaires, rythmes de vie de chacun, utilisation du matériel).

Pour permettre un réel suivi dans l'application de ces règles, **des temps de régulation quotidiens de l'équipe d'encadrement sont instaurés**. D'autres avec les enfants pourront être organisés si nécessaire. En cas de non respect, différentes dispositions seront prises (réparation, tâche collective, convocation, exclusion) tout en veillant à ne pas stigmatiser, discriminer ou humilier.

## Les Activités proposés

Elles sont préparées en amont par les animateurs et se déroulent de: 10h00 à 12h30, de 14h30 à 17h30, et de 20h à 21h00 pour les veillées.

Les activités respectent le rythme de l'enfant. Elles peuvent être de différentes sortes : artistiques, sportives, manuelles, d'expression et dépendent du thème du séjour. L'équipe sera vigilante à ce qu'elles se déroulent dans un climat agréable et convivial (animer c'est rendre vivant). Des activités spécifiques sont mises en place sur le site autour de la ferme, de la nature et du sport (équitation, vélo...). Ces activités seront encadrées par des animateurs diplômés en lien avec les normes de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations). Un test préalable à la pratique des activités nautiques est obligatoire pour tout enfant souhaitant s'initier aux disciplines aquatiques. Lors de toute activité, l'équipe met en place les moyens obligatoires et nécessaires pour assurer la sécurité physique et morale des enfants : encadrement adéquat (qualification, effectif), trousse de secours, matériel adapté aux enfants, consignes et dispositions particulières aux activités spécifiques...

En ce qui concerne plus particulièrement **les sorties** (hors du Grand Liot) : elles s'effectueront avec un minimum de 2 accompagnateurs. Les fiches sanitaires de liaison des enfants concernés ainsi que les éventuels traitements médicaux doivent obligatoirement être en possession des animateurs ayant en charge le groupe. Une fiche de sortie préalable sera fournie au centre (destination - trajet - horaires - enfants - accompagnateurs...).

**La participation** : si un ou plusieurs enfant(s) sont susceptible(s) de ne pas être en mesure de participer à toutes les activités proposées (blessure, maladie, handicap, envie...). L'équipe devra prendre en compte ce fait et mettre alors en place un système permettant à ces enfants de trouver leur place dans l'organisation de la journée.

**Les veillées** : Elles seront déterminées par l'équipe et les enfants au début du séjour et pourront se dérouler en petits groupes. Le retour au calme est très important pour rejoindre les chambres et se coucher dans une ambiance sereine et respectueuse des autres.



## NATURE

Construction de cabanes  
Sortie traces et empreintes  
Mare pédagogique  
La forêt, l'arbre, les métiers  
Pêche  
Sortie vélo  
Bivouac  
Cuisine  
Jardinage  
Veillée feu de camp  
Construction de gîtes à insectes  
Construction de nichoirs  
Lecture du ciel  
Land Art



## EQUITATION

Initiation et perfectionnement à l'équitation  
Passage de galop  
Cross équestre  
pansage  
Initiation au dressage  
Longues rennes  
Soins aux animaux  
Balade avec l'âne  
Utilisation agricole de la jument de trait  
Randonnées  
Carriole



## SPORT

Randonnées  
Courses d'orientation  
Équitation  
Vtt  
Kayak  
Descente du Cher  
Bivouac  
Olympiades  
Piscine  
Sortie vélo  
Pêche

## La Communication

### **La réunion enfants / animateurs :**

Elle a lieu le matin et en fin de journée et réunit enfants et animateurs. C'est un temps d'échange, de parole et d'écoute, de prise de décisions sur la vie du centre. C'est aussi un moment de régulation des conflits entre enfants et entre enfants et adultes. C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets, se décider des activités et où chacun peut exprimer ses envies.

### **Les rencontres régulières avec les familles :**

Une rencontre avec les parents à lieu avant les séjours d'été afin de leur présenter la structure, notre projet et de répondre à leurs interrogations. Ce document est à leur disposition à l'espace administratif pour consultation. Leur seront remis au moment de l'inscription : le règlement intérieur, le dossier administratif, la fiche sanitaire de liaison et le trousseau type.

### **Parents/ enfants:**

Afin d'être informé facilement sur le déroulement du séjour de leur(s) enfant(s) les parents pourront consulter chaque jour le message posté sur le blog « [ondonedesnouvelle.com](http://ondonedesnouvelle.com) ».

## 4 - ÉVALUATIONS / BILANS

### Évaluation animateurs

Quelque soit son expérience, on peut toujours progresser. Il est bon d'apprendre de tous, aussi, des échanges de compétences seront mis en place au sein de l'équipe (binôme, tutorat, temps de formation informel...). Les animateurs feront l'objet d'une évaluation après chaque séjour. Elle consiste en la mise en place d'entretiens individuels et se conclura par la rédaction d'une fiche d'appréciation par la direction et d'un retour-bilan de l'animateur.

### Évaluation du projet

Le bilan du projet permet de savoir si nous, directeur et équipe d'animation, sommes toujours en phase avec nos objectifs et nos moyens. Elle permet aussi de mesurer la pertinence de ces derniers au regard des publics accueillis.

#### **Par rapport à nos objectifs :**

- Les enfants participent volontairement aux activités ou s'occupent sereinement de manière individuelle ;
- Une progression est mesurable sur l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne ;
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective ;
- Un maximum de décisions sont prises par les enfants ;
- Les enfants sont propres, en bonne santé, et en bonne forme ;
- Les enfants accueillent leurs parents en leur faisant visiter le centre, leur présentant l'équipe d'animation avec plaisir ;
- Les enfants ont envie de montrer ou de raconter aux autres leurs réalisations ;
- Le matériel est utilisé ;
- Les lieux sont propres, rangés, décorés ;
- Les relations sont calmes, détendues, exemptes de toute violence ;
- Les réunions sont courtes, efficaces et conviviales ;
- L'organisation est efficace et bien vécue par tous ;
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.

### **Par rapport au centre en général**

Les parents inscrivent leurs enfants avec confiance ;

Les bénévoles désirent s'impliquer dans le projet ;

Les autres structures ou associations de la commune désirent s'investir dans le projet.

**Avec les enfants** : Une évaluation informelle se fera pendant les temps de régulation entre l'équipe d'encadrement et les enfants. A chaque fin de séjour l'enfant remplira une fiche d'appréciation.

**Pour les parents** : Une fiche d'évaluation leur sera envoyée afin qu'ils puissent faire un retour sur le séjour de leur(s) enfant(s).

### **Bilans :**

Avec l'organisateur (mairie de Saran), la direction se doit de fournir un **bilan écrit** après chaque période de vacances afin de rendre compte du fonctionnement pédagogique, humain et financier de la structure du Grand Liot. Ce bilan fait l'objet d'une présentation aux élus et responsables de services concernés par le Grand Liot.

## 5 - Les contacts

### Renseignements administratifs

**Location d'hébergement, contrat, convention, paiement-facturation par virement administratif,...**

Mairie de Saran, Service Animations Municipales, Mme Sandrine LE FLOCH

Téléphone : 02 38 80 34 18 de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Courriel : [sandrine.lefloch@ville-saran.fr](mailto:sandrine.lefloch@ville-saran.fr)

### Inscriptions individuelles d'enfants en séjour de vacances

**Fiches sanitaires, trousseau, lettre d'information aux parents**

Mairie de Saran Service Accueil,

Téléphone : 02 38 80 34 01 de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Télécopie : 02 38 80 34 30

Courriel : [accueil@ville-saran.fr](mailto:accueil@ville-saran.fr)

### Organisation pédagogique

**Classes de découverte, séjours, visite à la journée et activités sur place, ...**

Centre Nature du Grand Liot

Téléphone : 02 54 96 42 10 et 07 81 99 51 84 (répondeurs ne pas hésiter à laisser un message)

Courriel : [grand.liot@ville-saran.fr](mailto:grand.liot@ville-saran.fr)

### Elu délégué au Grand Liot

Mme AZIZA CHAIR

Téléphone 02 38 80 35 28

Retrouvez le Grand Liot sur l'espace famille  
sur [www.ville-saran.fr](http://www.ville-saran.fr) rubrique Grand Liot